



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

- I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2019
- II. LE CONTEXTE HAYANGEAIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIERES
- III. LES PROJETS POUR LA VILLE ET LES HAYANGEAIS

INTRODUCTION

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le contexte financier des collectivités territoriales reste globalement contraint. Même si la contribution au redressement des finances publique (CRFP) n'est plus d'actualité, il n'en demeure pas moins que les dotations de l'Etat continuent de diminuer sous l'effet de leur mode de calcul. Parallèlement, certaines mesures décidées par l'Etat ont un impact fort sur les dépenses de fonctionnement comme la réforme des parcours professionnels et des carrières (PCCR) et l'évolution des taxes sur le carburant. Ainsi, la commune de Hayange se doit de poursuivre l'amélioration de son autofinancement engagée en 2018 afin de maintenir sa capacité à investir.

Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du BP. Il est proposé d'étudier le contexte national imposé aux communes (I), puis les données spécifiques au contexte Hayangeois et les perspectives financières pour notre ville (II), enfin de définir les projets pour nos services publics pour l'année à venir (III).



VILLE DE
HAYANGE

I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2019

1. La programmation des finances publiques 2018-2022

a. Le scénario macroéconomique de la loi de finances 2019

Le taux prévisionnel de croissance en volume pour l'année 2019 serait de 1.7%, identique à celui de l'année 2018 (prévisionnel) et après le constat de 2.3% pour l'année 2017. La demande mondiale à destination de la France ralentirait à 4.4 % en 2018 (contre +5.3% en 2017). La croissance de l'emploi est actée à hauteur de 160 000 contre 245 000 en 2018 et 255 000 en 2017. Enfin l'inflation évoluerait de +1.3% en 2019 contre 1.6% en 2018. Concernant les taux d'intérêts qui permettent d'évaluer la charge de la dette de l'Etat, ces derniers sont revus à la hausse de façon moins importante que dans la loi de programmation initiale des finances publiques.

	2018	2019
Croissance PIB en volume	1.7%	1.7%
Indice des prix à la consommation	1.6%	1.3%
Masse salariale privé	3.5%	3.5%
Consommation finale privée	1.1%	1.7%
Prix du baril du pétrole	72 \$	73 \$
Taux de change dollar/euro	1.18	1.16
Taux courts	-0.5%	0.0%
Taux longs	0.9%	1.8%
Exportations	3.7%	3.6%

Zoom sur l'inflation : l'inflation a nettement augmenté en 2017 à +1% suite à la hausse des prix de l'énergie. En 2018, l'inflation se situerait à +1.8% sous l'effet de mesures réglementaires (tabac, tarifs réglementés, fiscalité écologique, mesures gouvernementales). En 2019, un tassement de l'inflation serait constaté de par un impact moindre des mesures « Etatiques ».

Inflation sous-jacente (hors mesures Etat et variation des produits volatiles) :

2017 : +0.4%

2018 : +0.9%

2019 : +1.1%

Les écueils de ces prévisions :

Si le Haut Conseil des finances publiques considère que la prévision de croissance est plausible, cette dernière reste soumise aux aléas de la variation du prix du pétrole et celle du taux de change dollar/eur. Enfin le niveau de confiance des ménages et des entreprises reste incertain.



VILLE DE
HAYANGE

Les exportations pourraient être impactées par le dynamisme des partenaires soumis aux Brexit, aux négociations sur le budget de l'Italie avec la commission Européenne, des dispositions protectionnistes de certains Etats.

b. Le budget de l'Etat et les orientations « dictées » aux collectivités locales

Le déficit public de l'Etat :

<i>En milliards d'euros</i>	2017	2018	2019
Dépenses Etat hors remboursement du capital	388.3	391.3	400.3
Recettes Etat hors emprunt nouveau	319.0	308.4	301.6
Déficit budgétaire calculé PLF 2019	-67.7	-81.3	-98.7
Dont Mesures exceptionnelles (suppression CICE, prélèvement à la source) temporaires à retraiter			11.8
Déficit budgétaire comptabilité nationale 2019			-86.9
Excédent des autres secteurs publics			20.2
Déficit public effectif			-66.7

Une constante augmentation du déficit de l'Etat est constatée sur les 3 exercices de par la hausse des dépenses et la réduction des recettes. Certaines mesures atténuent le déficit public de par leur caractère exceptionnel et temporaire (11.8 milliard d'euros).

Le déficit public effectif reste sous la barre des 3% imposée par l'engagement européen grâce aux **excédents des autres administrations publiques dont les collectivités territoriales.**

Les dépenses nettes de l'Etat :

<i>En millions d'euros</i>	2018	2019
Total Dépenses nettes	326 280	328 791
Dotations des pouvoirs publics	992	991
Dépenses de personnel	129 632	131 710
Dépenses de fonctionnement nettes	51 220	51 136
Dont missions RCT	515	515
Dont Autres dépenses	50 705	50 621
Charges de la dette	41 197	42 152
Dépenses d'investissement	12 563	13 551
Dont missions RCT	2	2
Dont Autres dépenses	12 561	13 551
Dépenses d'intervention	89 341	87 827
Dont missions RCT	3 659	3 430
Dont Autres dépenses	85 682	84 396
Opérations financières	1 335	1 425
Répartitions des dépenses nettes		
Dont missions RCT	4 176	3 948
Dont Autres dépenses	322 104	324 843

Les dépenses nettes du budget de l'Etat sont en hausse de 0.8% sous l'effet principal de la charge de la dette et des dépenses d'investissement. Considérant la baisse des crédits affectés à la mission « RCT » (Relations avec les collectivités territoriales) dont relève les collectivités territoriales, les dépenses de l'Etat progressent de 0.9% alors que les crédits RCT diminuent de 5.5%.

Les recettes nettes de l'Etat :

<i>En millions d'euros</i>	2018	2019
Total Recettes nettes	245 268	229 424
Impôt sur le revenu	73 104	70 481
Impôt sur les sociétés	25 696	31 458
Contribution sociale sur les bénéfiques	1 275	1280
Taxe intérieur de consommation sur les produits énergétiques	11 798	14 936
Taxe sur la valeur ajoutée	157 003	130 329
Divers recettes fiscales	40 132	50 314
Recettes non fiscales	13 371	12 470

Les recettes nettes du budget de l'Etat diminuent sous l'effet de la mise en place du prélèvement à la source (décalage de trésorerie à financer), et du transfert de TVA à la Sécurité Sociale suite à la transformation du Crédit Impôt Compétitivité Recherche (CICE) en allègement pérenne de cotisations sociales.

A l'inverse, la TICPE augmente de 3.7 milliards d'euros de par la hausse de la fiscalité « écologique et énergétique ».

Les dépenses des Administrations Publiques Locales (APUL) :

	2017 En milliard d'€	2018 Evolution	2019 Evolution
Total dépenses	255.4	2.3%	2.3%
Dépenses de fonctionnement	201.9	0.9%	1.2%
<i>Dont consommation intermédiaire</i>	48.1	0.8%	1.4%
<i>Dont rémunération des salariés</i>	81.5	0.9%	1.1%
<i>Dont prestations sociales</i>	26.2	2.8%	1.7%
Dépenses d'investissement	53.5	7.4%	6.3%
<i>Dont formation brute de capital fixe</i>	42.3	5.8%	4.9%

Le projet d'évolution des dépenses des collectivités territoriales respecteraient les normes proposées lors de la loi de programmation des finances publiques après une hausse significative en 2017 (1.6% pour les dépenses de fonctionnement).

En effet, en 2018, les décisions d'Etat ont ralenti la progression des dépenses (gel du point d'indice, report du protocole PPCR, jour de carence). En 2019, la progression est prévue à 1.2% pour tenir compte de l'application du PPCR, et de l'évolution des prix énergétiques.

2. Les mesures de la loi de finances 2019

a. Les transferts financiers de l'Etat vers les Collectivités Territoriales

L'article 16 de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe une évaluation assimilée à un plafond des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales :

En milliards d'euros	2018	2019	2020	2021	2022
Concours financiers de l'Etat	48.11	48.09	48.43	48.49	48.49
FCTVA	5.61	5.71	5.95	5.88	5.74
TVA affectée aux régions	4.12	4.23	4.36	4.50	4.66
Autres concours plafonnés	38.37	38.14	38.12	38.10	38.10

Evolution des principales composantes :

En million d'euros	2018	2019	Evolution	Observations
Dotation Globale de Fonctionnement	26 959	26 953	-6	Evolution globale - 9 million d'euros
FCTVA	5 649	5 649	0	
Mission Relations avec les Collectivités Territoriales	3 882	3 887	+5	
Autres dotations et dotations d'ajustement	7 664	7 656	-8	
TVA des régions	4 287	4 287	+165	

Certes mesurée, la dotation globale de fonctionnement continue sa décroissance à hauteur de 6 million d'euros. L'effort de financement est porté dans le cadre du projet de loi de finances 2019 à hauteur de 144 millions d'euros vers :

La DGE des Départements = 84 million d'euros

La Dotation exceptionnelle outre-mer = 50 million d'euros

La DGD (financement de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques) = 8 millions d'euros

La Dotation calamités publiques = 2 millions d'euros

Parallèlement les dotations de péréquation verticale des communes (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale) sont abondées chacune de 90 million d'euros, celles des Départements à hauteur de 10 million d'euros et celles des Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) à hauteur de 30 million d'euros.

Ainsi les dotations d'ajustement (Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle...) auront pour objectif de financer ces abondements de dotations et d'exonérations à hauteur de 144 millions d'euros. La commune de Hayange sera concernée par ce gage à travers la DCRTP.

b. Le dégrèvement sur la taxe d'habitation : point d'étape

Il s'agit de la 2^{ème} année d'application de la réforme de la taxe d'habitation. Les contribuables les plus modestes verront leur taxe d'habitation exonérée à hauteur de 65% (puis 100% en 2020).

Rappel des impacts de la réforme :

- Effet neutre sur les budgets locaux car il s'agit d'un dégrèvement et non d'une exonération.
- le dégrèvement sera basé sur les bases fiscales de l'année en cours et sur le taux d'imposition voté l'année 2017.
- une hausse du taux d'imposition à la taxe d'habitation entrainera une contribution supplémentaire ou nouvelle pour le contribuable.

Rappel des écueils de la réforme :

- les effets de seuil seront importants au vu de la fourchette du revenu fiscal de référence pour une personne seule arrêté à 27 000 € (43 000 € pour un couple) et pour un dégrèvement total et 28 000 € pour un assujettissement complet (45 000 € pour un couple).
- le lien entre le contribuable et la collectivité disparaît pour une grande partie de la population
- le mécanisme de plafonnement existant perdure au long de la période transitoire pour disparaître en 2020.
- une réelle incompréhension du contribuable quant à cette réforme pourrait naître (perte d'une demi-part, hausse des taux, passage du seuil...)

Le devenir de la taxe d'habitation : suppression de la taxe d'habitation.

Il semble inéluctable que la taxe d'habitation soit supprimée à l'horizon 2021. 3 scénarios semblent se dégager pour garantir l'autonomie fiscale des collectivités territoriales :

➡ Compensation intégrale des recettes liées à la taxe d'habitation

Il s'agirait de verser aux collectivités territoriales le montant intégral des recettes perçues via une dotation de compensation ou un transfert de fiscalité nationale (scénario plus réaliste car plus respectueux du principe d'autonomie financière).

➡ Transfert du produit de la taxe foncière perçue par les Départements aux communes. Un mécanisme de compensation ou de reversement au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources sera mis en place. Une répartition de transfert est également à l'étude entre les communes et les établissements de coopération intercommunale

➡ Transfert du foncier bâti aux communes et intercommunalité accompagné de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (intercommunalité). Une part de CSG serait alors transférée aux Départements.

Le risque de perte de recettes pour la commune est bien réel de par l'éventuelle création d'une dotation de compensation de réforme de la taxe d'habitation qui serait gelée et/ou de par le partage de fiscalité envisagée avec l'intercommunalité.

c. Autres mesures : dotation d'intercommunalité et contrats aidés

La dotation d'intercommunalité est réformée selon 4 mesures principales :

- Abandon de la distinction des types d'Etablissement Public de coopération intercommunale : enveloppe globale de 46.26 € par habitant
- Globalisation de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP)
- Mécanisme de complément exceptionnel de dotation d'intercommunalité (dotation < 5 €par habitant)
- Intégration du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

Les contrats aidés font l'objet d'une nouvelle baisse de financement en 2019 :

Année	Nombre
2017	310 000
2018	200 000
2019	130 000

II. LE CONTEXTE HAYANGEAIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIERES

1. Les dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution des effectifs

	Rétrospective			Prospective		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (chap 011)	4 459 321	4 562 389	4 229 144	4 679 100	4 749 287	4 820 526
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 929 506	7 852 964	7 248 327	7 042 000	7 006 790	6 971 756
Autres reversements (autres art 739)	0	0	10 691	20 000	20 000	20 000
Contribution aux finances publiques (art 73916)	0	0	0	0	0	0
FPIC (art 739223)	114 299	155 244	140 578	123 648	130 664	137 739
Atténuation de produit (chap 014)	114 299	155 244	151 269	143 648	150 664	157 739
Contingents et participations obligatoires (art 655)	982	16 293	24 976	30 000	30 000	30 000
Subventions versées (art 657)	1 209 969	1 189 213	1 191 283	1 254 700	1 254 700	1 254 700
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	134 671	127 103	127 030	146 100	146 100	146 100
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 345 622	1 332 609	1 343 290	1 430 800	1 430 800	1 430 800
Total des dépenses de gestion courante	13 848 748	13 903 207	12 972 030	13 295 548	13 337 541	13 380 821
Intérêts de la dette (art 66111)	494 925	457 414	446 529	405 548	362 859	332 819
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	5 732	- 2 211	- 2 281	- 2 281	- 2 281	- 2 281
Autres charges financières (autres articles chap 66)	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (chap 67)	3 008	3 544	26 434	43 200	43 200	43 200
Sous-total charges d'exploitation	503 665	458 747	470 682	446 467	403 778	373 738
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 352 413	14 361 954	13 442 713	13 742 015	13 741 319	13 754 559
Evolution		0,1%	-6,4%	2,2%	0,0%	0,1%

Les efforts d'économie réalisés par la commune se traduisent budgétairement par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de près de 920 000 €. Elles s'élèvent à 13.45 millions d'euros en 2018. Ces économies ont principalement été réalisées sur les charges générales et les charges de personnel.

- a. Les dépenses à caractère général ont baissé de 334 000 € en 2018 grâce à une rationalisation des achats publics (centralisation, rationalisation des équipements...). Le contrat de performance énergétique a permis à la commune d'économiser plus de 150 000 € sur les dépenses de chauffage.

En 2019, la prévision des dépenses générales devrait se situer à 4.7 millions d'euros soit une prévision supérieure à la réalisation de l'exercice 2018. En effet la commune poursuivra l'amélioration des voiries et trottoirs en augmentant le périmètre d'intervention, les activités du local jeune seront comptabilisés en année pleine, les animations culturelles seront renforcées pour une meilleure attractivité communale. Par ailleurs, certaines dépenses de fonctionnement 2018 seront financées sur 2019 comme les travaux de réfection du mur et barrière de la Maison des Assistantes Maternelles. Enfin, la réglementation liée à l'amiante nous impose d'inscrire 35 000 € en 2019 pour le contrôle des bâtiments recevant du public.

- b. Les charges de personnel sont en diminution en 2018, de près de 605 000 € sous l'effet des départs en retraite et d'une gestion efficace des remplacements et des maladies. Malgré la diminution des contrats aidés, la commune maintient les services aux publics en proposant la stagiairisation des agents quand cela est nécessaire. L'objectif de la commune sera de continuer à réduire les charges de personnel jusqu'en 2021 (-0.5% par an) même si l'année 2018 aura vu une concentration des départs à la retraite. En 2018, la commune a respecté ses obligations d'emploi de personnes handicapées avec un taux de 6.49 % ; il devrait en être de même pour 2019 avec un taux prévisionnel de 6.14 %, permettant une économie de 7 300 €.

Evolution constatée des effectifs par filière au 01/01 :

Filière	Année					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Administrative	45	40	41	41	43	40
Animation	2	2	2	2	3	2
Contrats aidés	25	29	31	40	21	15
Culturelle	1	1	1	1	1	1
Médico-sociale	18	18	10	9	7	2
Police municipale	5	5	3	5	5	4
Sociale	4	5	4	4	4	7
Sportive	1	1	1	1	1	1
Technique	158	142	129	123	125	119
Sapeurs-pompiers						1
Hors filière						1
Total général	259	243	222	226	210	193

La structure des effectifs : année 2018

Sexe / typologie :

Hommes	74	Titulaires et stagiaires +28h / semaine
Femmes	70	
Hommes	20	Contractuels
Femmes	14	
Hommes	0	Emplois aidés
Femmes	15	

Catégorie d'emploi et filière :

Catégorie d'emploi

A	7
B	24
C	146
Non classé	16

Filière

Administrative	43
Technique	125
Culturelle	1
Sociale	4
Médico-sociale	7
Animation	3
Sportive	1
Police municipale	5

Emplois aidés :

Contrat Emploi Compétence	8
Contrat Unique d'Insertion	7

La rémunération des agents : année 2018

Rémunération brute globale : 4 964 000 €
dont

Le traitement indiciaire	3 073 000 €
La rémunération des contractuels	977 300 €
La nouvelle bonification indiciaire	39 100 €
Le régime indemnitaire	771 600 €
Les heures supplémentaires	103 000 €

La durée effective du travail :

Le temps de travail dans la collectivité est basé sur le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié. Une délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2001 acte le principe de l'aménagement et la réduction du temps de travail à 35 heures, déjà en place dans la collectivité depuis 1982 et le contrat de solidarité.

La base de calcul de la durée effective de travail est de 1 607 heures par an. La durée effective de travail est de 35 heures par semaine (pas de jour de RTT). Chaque agent bénéficie de 30 jours de congés annuels.

Le plan prévisionnel des effectifs :

Evolution prévisionnelle des effectifs au 31/12/2018 par filière (hors recrutement à venir)

	2017	2018	2019	2020
Administrative	43	40	39	38
Technique	125	119	118	117
Culturelle	1	1	1	1
Sociale	4	7	7	6
Médico-sociale	7	2	2	2
Animation	3	2	1	1
Sportive	1	1	1	1
Police municipale	5	4	3	3
Sapeurs-pompiers	1	1	1	1
Hors filière	21	16	13	13
Total	211	193	186	183

Recrutement prévisionnel au titre de l'année 2019 et mesures nouvelles :

- instauration d'une enveloppe pour le complément indemnitaire annuel (CIA) 50 000 €
- 3 transformations d'emploi aidé en contrat à durée déterminé
- 2 titularisations suite à contrat à durée déterminé

c. Dépenses de gestion courante et autres dépenses

Les charges de gestion courantes regroupent les subventions versées, les indemnités des élus et les contingents obligatoires ; ces dépenses sont stables sur la période 2016 à 2018 (erreur d'imputation en 2017 du versement au Syndicat Mixte Numérique pour la Communication Audio-Visuel).

Les autres dépenses regroupent les reversements fiscaux suite à dégrèvement accordé par les services fiscaux, le Fonds de Péréquation des recettes Communales et Intercommunales (FPIC) et les charges exceptionnelles. Elles sont en hausse en 2018 de par l'accroissement du nombre de dégrèvements accordés par les services fiscaux sur les impositions des locaux vacants.

En 2019, la commune souhaite augmenter sa participation aux écoles dans le cadre des activités (+10 000 €). Elle maintiendra ses subventions aux différentes associations et au CCAS. L'enveloppe des subventions devrait s'élever à 1 254 700 €.



VILLE DE
HAYANGE

2. Les recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective			Prospective		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges (chap 013)	515 831	264 442	292 154	262 000	262 000	262 000
Produits des services (chap 70)	130 395	201 791	286 721	277 000	277 000	277 000
Produit des taxes directes	5 527 439	5 642 135	5 726 239	5 831 265	5 905 012	5 979 732
Rôles supplémentaires	19 347	28 296	30 819	0	0	0
Produit des contributions directes	5 546 786	5 670 431	5 757 058	5 831 265	5 905 012	5 979 732
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	130 904	130 904	130 763	130 763	130 763	130 763
Fiscalité transférée	130 904	130 904	130 763	130 763	130 763	130 763
Attribution de compensation (art 7321)	5 158 764	5 158 764	5 138 717	5 138 717	5 138 717	5 138 717
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	434 009	434 009	434 009	434 009	434 009	434 009
FPIC (art 73223)	258 691	242 865	219 303	228 656	234 373	234 185
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	97 766	89 625	35 976	35 976	35 976	35 976
Taxe sur les pylones (art 7343)	13 524	13 908	14 208	14 350	14 494	14 639
Taxes sur la publicité (art 7368)	0	15 753	8 691	8 691	8 691	8 691
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	253 274	390 348	412 178	300 000	300 000	300 000
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes (chap 73)	11 893 718	12 146 608	12 150 903	12 122 427	12 202 035	12 276 712
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 198 125	961 893	896 936	854 029	799 308	744 587
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	170 365	194 440	208 912	223 418	235 748	247 151
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	47 049	42 344	38 110	34 299	30 869	27 782
FCTVA (art 744)	0	0	82 161	75 000	75 000	75 000
DGD (art 746)	0	0	12 800	0	0	0
CAF Contrat enfance jeunesse	0	153 645	153 645	153 645	153 645	153 645
Participations emplois aidés	0	315 089	118 363	100 000	50 000	0
Autres	572 397	45 678	3 695	3 700	3 700	3 700
Participations (art 747)	572 397	514 412	275 703	257 345	207 345	157 345
Autres dotations (titres sécurisés, recensement, la Poste)	0	0	34 367	34 367	34 367	34 367
Autres	459 115	517 893	498 206	498 206	498 206	498 206
Compensations fiscales (art 748)	459 115	517 893	532 573	532 573	532 573	532 573
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	68 830	68 830	68 830	68 830	68 830	68 830
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0	0	0	0	0
Dotations	2 515 881	2 299 812	2 116 025	2 045 494	1 949 673	1 853 268
Autres produits de gestion courante (chap 75)	327 994	295 317	243 115	292 800	295 728	298 685
Total des recettes de gestion courante	15 383 819	15 207 970	15 088 918	14 999 721	14 986 436	14 967 665
Produits financiers (chap 76)	537	491	492	492	492	492
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	32 915	0	100 000	0	0	0
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	49 248	12 925	44 841	24 000	10 000	10 000
Recettes diverses	0	0	- 0	- 0	- 0	- 0
Produits induits des investissements	0	0	0	0	0	0
Autres recettes d'exploitation	82 701	13 416	145 333	24 492	10 492	10 492
Total des recettes réelles de fonctionnement	15 466 520	15 221 386	15 234 252	15 024 213	14 996 928	14 978 157
Evolution		-1,6%	0,1%	-1,4%	-0,2%	-0,1%

a. La fiscalité directe :

La fiscalité directe a progressé en 2018 de 1.56 % de par l'évolution forfaitaire des bases (1.24%) et l'évolution physique.

Au titre de 2019, l'évolution des bases est fixée en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé de l'année n-1 et n-2, soit une hausse de 2.16 %. Cela représentera un produit fiscal supplémentaire de 74 000 € (en tenant compte des rôles complémentaires de l'année 2018). La prospective est basée sur évolution

forfaitaire de 1.5% par an sauf pour les bases des locaux commerciaux en cours de lissage suite à la réforme.

	Rétrospective			Prospective		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation						
Base nette imposable taxe d'habitation	17 820 368	18 435 992	18 750 385	19 155 600	19 442 934	19 734 578
Taux taxe d'habitation	16,4200%	16,4200%	16,4200%	16,4200%	16,4200%	16,4200%
Produit de la taxe d'habitation	2 926 104	3 027 190	3 078 813	3 145 350	3 192 530	3 240 418
Taxe sur le foncier bâti						
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	17 496 831	17 578 158	17 810 745	18 072 582	18 253 308	18 435 841
Taux taxe foncière sur le bâti	14,7000%	14,7000%	14,7000%	14,7000%	14,7000%	14,7000%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 572 034	2 583 989	2 618 180	2 656 670	2 683 236	2 710 069
Taxe sur le foncier non bâti						
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	34 003	35 924	33 940	33 940	33 940	33 940
Taux taxe foncière sur le non bâti	86,1700%	86,1700%	86,1700%	86,1700%	86,1700%	86,1700%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	29 300	30 956	29 246	29 246	29 246	29 246
Produit des taxes directes	5 527 439	5 642 135	5 726 239	5 831 265	5 905 012	5 979 732
Rôles supplémentaires	19 347	28 296	30 819	0	0	0
Produit des contributions directes	5 546 786	5 670 431	5 757 058	5 831 265	5 905 012	5 979 732
Evolution		2,2%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%

LE CHOIX DE LA COMMUNE : PAS DE HAUSSE DE LA FISCALITE EN 2019 ET 2020

b. La fiscalité reversée et autres produits fiscaux

Elles correspondent aux versements effectués par la Communauté d'Agglomération au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, au fonds national de garantie individuelle de ressources et au fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales versés par l'Etat. Elle représente près de 40% des recettes réelles de fonctionnement et ne sont pas dynamiques.

L'attribution de compensation diminue lors des transferts de compétence à l'Agglomération comme en 2018 au titre du transfert des Zones Economiques de St Jacques I et II.

Les autres produits fiscaux se sont élevés à 690 000 € en 2018. Il s'agit principalement de la fiscalité indirecte comme la taxe additionnelle sur les droits de mutation et le versement du fonds de péréquation intercommunal et communal. Les droits de mutations en 2018 représentent près de 419 000 € et montre le maintien du dynamisme sur les opérations immobilières du territoire.

c. Les dotations de l'Etat et les autres participations

La baisse des dotations de l'Etat a eu un impact fort sur le budget de la commune.

La commune a perdu plus de 1 million d'euro de recette depuis 2014.

Enfin, la diminution des contrats aidés impactera le budget 2019 et 2020 à hauteur de 50 000 € par an de baisse de participation. De plus, certains emplois sont transformés en contrat à durée déterminée par la commune pour maintenir le service public, impactant à 100% le budget de la commune.

Au titre de 2019, la commune devrait voir ces recettes toujours diminuées mais moins fortement. En effet, elle subit un écrêtement sur la dotation forfaitaire de base puisque son potentiel fiscal par habitant > 75% du potentiel fiscal moyen par habitant de la strate et une baisse des aides liées aux emplois aidés.

d. Les autres recettes de fonctionnement

Elles se composent principalement des loyers encaissés sur les immeubles, des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements sur rémunération. L'ensemble de ces recettes est assez stable et ne devrait pas connaître de fortes évolutions.

Au titre de 2019, les revenus des immeubles sont toutefois revus à la hausse suite à l'installation de la Police Nationale rue Clémenceau.

Les remboursements sur rémunération liés à la maladie devraient s'élever à 260 000 € et enfin, les produits des services sont stabilisés afin de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des Hayangeois.

PAS DE HAUSSE DE TARIF = PRESERVATION DU POUVOIR D'ACHAT DES HABITANTS

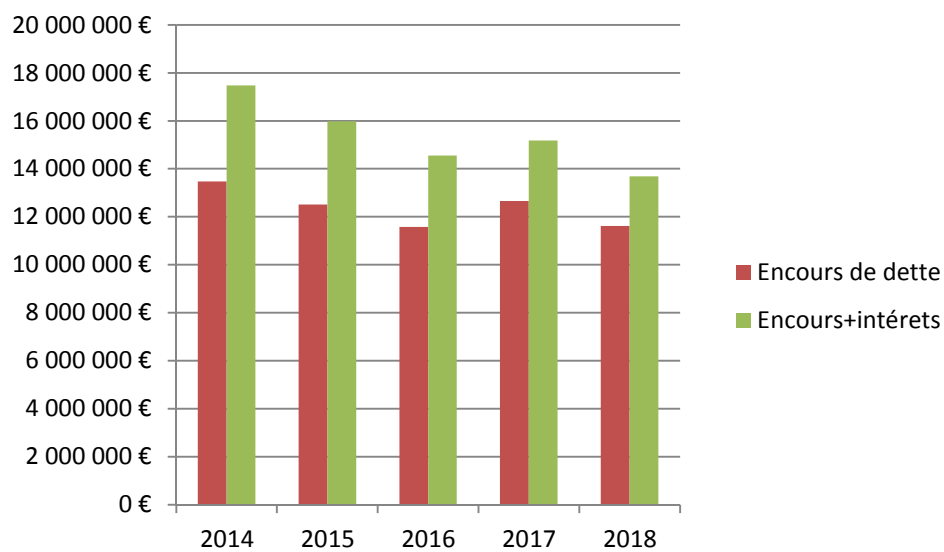


VILLE DE
HAYANGE

3. L'état de la dette et la constitution de l'autofinancement

a. L'encours et l'annuité de dette :

Année	Encours de dette	Encours + intérêts
2012	13 591 373 €	18 718 342 €
2013	12 701 680 €	17 262 916 €
2014	13 467 788 €	17 476 270 €
2015	12 508 297 €	15 981 153 €
2016	11 578 696 €	14 556 627 €
2017	12 657 086 €	15 177 603 €
2018	11 612 074 €	13 686 062 €



L'encours de dette est en baisse depuis 2014 et ce malgré le financement par emprunt effectué fin 2017 pour la rénovation des 2 places du centre-ville de Hayange.

La dette est extrêmement sécurisée car 100 % de l'encours est classé en risque 1A de la charte Gissler de bonne conduite. Ainsi, il existe peu de marge de manœuvre sur la dette car 9 contrats sur 10 sont à taux fixe (indemnités de sortie coûteuses). Le dernier contrat est en cours d'étude pour un refinancement éventuel sur la même durée résiduelle.

	Rétrospective			Prospective		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes en cours						
Capital Restant Dû (au 01/01)	12 508 297	11 578 696	12 657 086	11 612 074	10 528 167	9 403 735
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	929 601	921 610	1 045 012	1 083 907	1 124 433	1 166 661
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	494 925	457 414	446 529	405 548	362 859	318 419
Dettes de la prospective						
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	0	0	800 000	500 000
Emprunts déjà souscrits	0	0	0	0	0	0
Prospective CRD (capital restant dû)	0	0	0	0	0	800 000
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	0	0	0	0	0	33 586
Intérêts de la dette de la prospective (art 66111)	0	0	0	0	0	14 400
Dettes totales						
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	12 508 297	11 578 696	12 657 086	11 612 074	10 528 167	10 203 735
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	11 578 696	12 657 086	11 612 074	10 528 167	10 203 735	9 503 488
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	929 601	921 610	1 045 012	1 083 907	1 124 433	1 200 247
Intérêts de la dette (art 66111)	494 925	457 414	446 529	405 548	362 859	332 819
Annuités	1 424 526	1 379 024	1 491 541	1 489 455	1 487 292	1 533 066
Caractéristiques de la dette						
Durée de la dette	0	0	0	20	20	20
Taux de l'emprunt	0,0000%	0,0000%	0,0000%	1,8000%	1,8000%	1,8000%
Ratio de désendettement	11	15	7	8	8	8

Sur l'ensemble de la période, le capital restant dû est en diminution et ce malgré la prévision d'emprunt de l'année 2020 et 2021. Une planification des emprunts nouveaux permet une réduction de l'encours de dette. La capacité d'investissement reste maîtrisée à 8 ans.

b. La constitution de l'autofinancement, les recettes d'investissement et les dépenses pluriannuelles d'équipement

	Rétrospective			Prospective		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	1 576 117	1 316 846	2 138 068	1 687 746	1 618 468	1 556 417
Intérêts de la dette	494 925	457 414	446 529	405 548	362 859	332 819
Epargne brute	1 081 192	859 432	1 691 539	1 282 198	1 255 609	1 223 598
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	929 601	921 610	1 045 012	1 083 907	1 124 433	1 200 247
Epargne nette	151 591	- 62 178	646 527	198 291	131 176	23 351
FCTVA (art 10222)	570 129	129 551	737 254	200 000	200 000	552 135
Emprunts	0	2 000 000	0	0	800 000	500 000
Autres recettes	217 212	217 012	1 147 106	349 284	354 000	354 000
Total des recettes réelles d'investissement	787 341	2 346 564	1 884 360	549 284	1 354 000	1 406 135
Sous-total dépenses d'équipement	1 085 049	1 404 479	2 236 088	3 500 856	2 610 400	1 500 000
Autres investissements hors PPI	- 0	2 407	634	5 000	5 000	5 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	929 601	921 610	1 045 012	1 083 907	1 124 433	1 200 247
Autres dépenses d'investissement	0	0	30 199	40 000	40 000	40 000
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	- 661 061	- 115 514
Total des dépenses réelles d'investissement	2 014 650	2 328 496	3 311 933	4 629 763	3 118 772	2 629 733
Fonds de roulement en début d'exercice	2 679 181	2 565 979	3 443 479	3 807 444	1 009 163	500 000
Résultat de l'exercice	- 113 202	877 500	363 966	- 2 798 281	- 509 163	0
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 565 979	3 443 479	3 807 444	1 009 163	500 000	500 000
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	12 508 297	11 578 696	12 657 086	11 612 074	10 528 167	10 203 735
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	11 578 696	12 657 086	11 612 074	10 528 167	10 203 735	9 503 488



VILLE DE
HAYANGE

Un fonds de roulement minimum de 500 000 € est préconisé pour terminer chaque exercice.

L'autofinancement s'est fortement amélioré en 2018 grâce aux efforts d'économie réalisés sur les dépenses de fonctionnement. La prudence d'une prospective financière fait que l'autofinancement net doit faire l'objet d'une attention particulière. Il reste positif jusqu'en 2021 mais avec une tendance baissière liée aux incertitudes pesant sur les recettes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, compensation fiscale...)

L'annuité de la dette est assez stable sur la période. Enfin les autres recettes d'investissement tiennent compte des subventions liées aux grosses opérations de 2019 et 2020.

Ces prévisions sont prudentes et étalées sur la période 2019-2020 (prévisions des subventions inférieures et étalées).

Le plan pluriannuel d'investissement et son financement :

Les dépenses d'équipement seront élevées en 2019 à 3.5 millions d'euros de par les travaux de la consolidation de la couverture de la Fensch qui représente 2.4 millions d'euros. Pour 2020 et 2021, les investissements devront se limiter respectivement à 2 millions d'euros et 1.4 millions d'euros si la commune souhaite préserver ses grands équilibres.

III. LES PROJETS POUR LA VILLE ET LES HAYANGEOIS

1. Les indicateurs de la commune de Hayange (source fiche DGF 2018)

Socio-économique :

La commune de Hayange s'étend sur 1 221 hectares. La longueur de voirie est de 52 821 mètres. Elle compte 15 833 habitants dont 2 477 habitants âgés de 3 à 16 ans.

Le total des logements soumis à la taxe d'habitation est de 6 978 pour un nombre de logements sociaux de 1 429. Le taux de logements sociaux serait donc supérieur à 20%, conformément à la réglementation sous réserve de la réception de la fiche de notification. A noter que la commune de Hayange n'est pas prélevée au titre de l'insuffisance de logements sociaux car elle bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Le revenu par habitant est de 12 011 € alors que la moyenne de la strate démographique est de 14 972 €. Le nombre de foyers bénéficiant de l'Aide Personnalisée au Logement est de 3 235.



VILLE DE
HAYANGE

Richesse et fiscalité :

Le potentiel fiscal par habitant composé des 4 taxes est de 1 099 € contre 1 072 € pour les communes de la strate. Ce chiffre est à relativiser de par le transfert de l'ex taxe professionnelle (aujourd'hui Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutées des Entreprises) à la communauté d'agglomération du Val de Fensch, et d'autre par le caractère industriel du bassin de la Fensch. Aujourd'hui cet indicateur de richesse ne reflète pas le niveau de ressources de la commune.

Le potentiel financier qui correspond au potentiel fiscal majorée des dotations d'Etat est de 1 160 € et, inférieur à celui de la strate (1 176 €). Cela signifie que l'Etat donne moins à la commune de Hayange malgré un territoire industriel sinistré.

La pression fiscale sur la commune est inférieure aux autres communes de la strate. L'effort fiscal se situe à 1.126 contre 1.196. Cet indicateur tient compte des taxes ménages sur le territoire (agglomération comprise) dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le produit fiscal par habitant est de 364 € en 2018 contre 550 € pour les communes de même strate.

2. Les projets pour la commune :

L'amélioration du cadre de vie

- 95 000 € : après la mise en œuvre réglementaire de la surveillance de la qualité de l'air dans les écoles (1^{er} janvier 2018), la commune lancera la seconde phase dans les bâtiments d'accueil de loisir (Maisons pour Tous, ACSH...)
- 123 000 € : la requalification de l'entrée de ville opérée par le Val de Fensch est accompagnée par la commune pour la partie Faubourg Ste Berthe
- 35 000 € : les aides versées aux personnes de droit privé dans le cadre de la rénovation des façades seront augmentées
- 20 000 € Changement éclairage public place Nicolas Schneider
- 5 000 € renouvellement du mobilier urbain
- 15 000 € installation nouveau jeux
- 10 000 € installation grillage Stade de Foot St Nicolas

La sécurité des Hayangeois

- 2 186 100 € : 2019 verra le lancement des travaux pour la consolidation de la couverture de la Fensch
- 95 000 € : le renforcement de la vidéo protection se poursuivra
- 25 000 € : maintien de l'enveloppe pour le renouvellement des poteaux incendie



VILLE DE
HAYANGE

- 5 000 € protection alarme des écoles
- 6 000 € installation alarme salle le Palace
- 3 000 € équipement de la police municipale

L'entretien du patrimoine bâti et performance énergétique

- Réfection sol COSEC Marspich 130 000 €
- Etude préalable structure COSEC Konacker 7 500 €
- Plateforme de gestion des fluides 6 000 €
- Mise en place diagnostic amiante tous bâtiments 35 000 €
- Modernisation et mise en conformité des armoires d'éclairage public 135 000 €

Les Ecoles, le périscolaire et les actions jeunes :

La rénovation des écoles va se poursuivre notamment l'installation de sols souples. Un effort particulier (+10 000 €) sera apporté aux activités organisées pendant les périodes scolaires. La commune soutiendra l'ACSH dans la gestion de l'accueil périscolaire pour faire face à la suppression des emplois aidés et au nécessaire accompagnement des plus jeunes.

- 50 000 € Installation sols souples écoles
- 50 000 € Rénovation cour école Arc en Ciel
- 7 000 € Réfection murette Ecole Jura
- 8 000 € Création issue de secours maternelle Jura
- 20 000 € Réfection couloir et salle de jeux maternelle Pasteur
- 8 000 € Confection grillage maternelle Pasteur
- 21 000 € Crépi façade primaire Jura
- 12 800 € Equipement informatique des écoles
- 18 000 € Equipement mobiliers et matériels des écoles
- 40 000 € Subvention dans le cadre de projet pédagogique
- 130 000 € Service de transports scolaires
- 690 000 € Accueil périscolaire
- 17 000 € Mercredi récréatif et vacances scolaires
- 5 000 € Animation locale jeune

L'animation de la Ville et le développement de la lecture :

La ville continuera à organiser les fêtes traditionnelles et renouvellera l'exposition de peinture. Tout au long de l'année, les animations feront vivre la commune, qu'il s'agisse de la fête printanière, des bals populaires ou des fêtes de fin d'année.

- 179 600 € Actions et animations culturelles



VILLE DE
HAYANGE

- 26 300 € Bibliothèque municipale
- 3 000 € Renouvellement de la sono de la salle Le Molitor
- 23 400 € Equipement de matériels de festivités et décoration de Noël

La rénovation de la voirie et des trottoirs :

La commune continuera de façon soutenue à rénover les voiries et les trottoirs pour sécuriser leur utilisation par les usagers. L'enveloppe 2019 devrait se situer à 445 000 €.

- Entretien des trottoirs 180 000 €
rue de la Marne / rue du Mimosa / Fbg Ste Catherine / rue P.M.F. rue de Touraine /
avenue St Jean
- Entretien des voiries : 265 000 € Lotissement des Coteaux Fleuris et la rue du
Stade

Les associations et le CCAS :

Le tissu associatif sera de nouveau soutenu avec une enveloppe globale de 973 700 € pour le fonctionnement des associations en 2019 et un soutien d'équipement de 3 200 € pour l'association « Marspich si tu veux » dans le cadre de la Fête du Mouton et de 500 € à l'association « des Mineurs et Amis cité Bellevue ».

- 153 500 € Secteur sport
- 173 900 € ACSH
- 241 000 € Secteur culturel
- 293 000 € Maisons pour tous et CASC

Les plus démunis et les personnes âgées seront soutenus par la commune à hauteur de 240 000 € à travers la subvention versée au Centre Communale d'Actions Sociales.

La modernisation des services :

- 65 000 € pour l'établissement d'un plan numérique de géolocalisation des réseaux (voiries)
- 15 000 € modernisation de l'équipement de gestion des services à la population (Etat-civil, culturel, location, scolaire...)
- 8 000 € renouvellement d'équipements informatiques
- 6 500 € Modernisation de la gestion des foires et marchés et de la taxe locale sur la publicité extérieure.
- 13 000 € renouvellement de matériels techniques (équipement des ateliers et service entretien)

3. Les équipements structurants

La rénovation de la place de l'Hôtel de Ville et de la Déportation :

Après la rénovation de la place Nicolas Schneider qui se terminera en 2019, la consolidation de la couverture de la Fensh précédera la requalification de la place de l'Hôtel de ville.

La construction d'un boulodrome couvert :

Ce projet verra le jour en 2020 (travaux prévisionnel de 120 000 €) mais dès 2019, la maîtrise d'œuvre sera engagée à hauteur de 60 000 €